




















FÉDÉRATION DE HOCKEY MINEUR DE L'EST



**POLITIQUES ET RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX
CONCERNANT ENTRAÎNEURS/JOUEURS/PARENTS**

TABLE DES MATIÈRES

-  **POLITIQUES GÉNÉRALES**
-  **COMPOSITION ET ÉQUILIBRAGE DES ÉQUIPES**
-  **PRATIQUES/JOUTES**
-  **JOUTE HORS-CONCOURS**
-  **TOURNOIS**
-  **ÉQUIPEMENTS**
-  **DISCIPLINE**
-  **JOUEUR AFFILIÉ**
-  **ASSEMBLÉE AVEC LES PARENTS**
-  **CONFLIT**
-  **RESPONSABILITÉ DES ADULTES**
-  **PRÉVENTION**
-  **ABSENCE**
-  **HYGIÈNE**
-  **COTISATION ANNUELLE**
-  **FONDS D'ÉQUIPES**
-  **COMMANDITAIRES**
-  **UTILISATION DU SIGLE DE LA FÉDÉRATION DE L'EST**
-  **ASS.ACCIDENT HOCKEY QUÉBEC**

POLITIQUES GÉNÉRALES

Tout membre du personnel entraîneur, des joueurs et des parents doivent accepter et respecter les politiques et règlements établis par la Fédération de l'Est. Il est important pour la direction de la Fédération de l'Est que son personnel, ses joueurs et les parents respectent les dits règlements. Il est important pour l'organisation que le personnel ainsi que les joueurs soient disciplinés et ce en tout temps. Les joueurs sont à l'image de leurs entraîneurs et c'est à partir de la présentation et du comportement de ses joueurs qu'une organisation se forge une réputation et une image, bonne ou mauvaise. **NOUS PRÉFÉREONS LA BONNE !**

Tout membre du personnel entraîneur, des joueurs et des parents, doivent, en tout temps, faire preuve de politesse envers les joueurs de hockey, le personnel entraîneur, les parents et les dirigeants de la Fédération de l'Est ou d'une autre organisation qu'ils auront à côtoyer durant la saison. Aucune forme de discrimination, en paroles ou autres, de blasphèmes ou de langages grossiers, de menaces ou d'insultes ne sera tolérés.

La direction se réserve le droit de suspendre tout membre qui ne se conforme pas aux politiques et règlements de la Fédération de l'Est.

Les règlements et politiques de la Fédération de l'Est sont aussi les règlements pour chacune des équipes. Cependant, l'entraîneur-chef peut, au besoin, ajouter ses règlements après en avoir discuté avec la direction. Il ne pourra toutefois changer ou modifier aucun règlement de l'organisation.

COMPOSITION ET ÉQUILIBRAGE DES ÉQUIPES

- De novice à peewee, les directeurs et assistants participent aux coupures selon le niveau des équipes, soit, A, B ou C s'il y a lieu;
- De Bantam à junior, les directeurs et entraîneurs-chef font les équipes;
- Pour vérifier l'équilibrage des équipes lorsqu'elles sont composées, ont procédé à des parties entre elles et au besoin, la direction peut déplacer des joueurs selon les lacunes ou les forces reconnues. **NOUS VOULONS DES ÉQUIPES ÉQUILIBRÉES.**
- Lors de ces parties, les entraîneurs nommés ne peuvent pas aller dans la chambre des joueurs avant la rencontre ou être présent à l'arrière du banc.
- Après que les équipes aient été bien équilibrées, le directeur procède à la distribution des équipes aux entraîneurs des niveaux A, B et C;
- L'organisation de la Fédération de l'Est reconnaît un (1) entraîneur-chef, deux (2) adjoints-entraîneurs et un (1) gérant (te). Pour le junior, on peut ajouter un soigneur;
- L'entraîneur-chef doit faire jouer un minimum de quatre (4) défenseurs à chaque joute.

PRATIQUES ET JOUTES

- L'arrivée à l'aréna pour une joute, en ce qui a trait aux joueurs et aux entraîneurs, doit ce faire au moins trente (30) minutes avant l'heure cédulée;
- Maintenir une surveillance de la chambre après une joute ou une pratique tant qu'elle n'est pas complètement vide ET s'assurer de la propreté des lieux AVANT de quitter;

- Un minimum de un (1) membre du personnel d'entraîneur doit être sur la glace avec les joueurs pendant une pratique;
- Tout membre du personnel, parents bénévoles, qui est présent sur la glace lors d'une pratique se voit dans l'obligation de porter un casque de protection certifié par l'ACNOR et ce selon l'article 3.6 du livre de règlement de Hockey Québec.
- Un minimum de deux (2) activités par semaine est suggéré par la direction. Soit deux (2) parties, une (1) partie et une (1) pratique, une (1) partie de tournoi et une (1) partie de saison etc... Cependant, nous ne pouvons garantir des heures de pratiques à chaque semaine car nous sommes quelquefois restreint par les arénas fermées, le manque d'heure de glace etc...C'est pourquoi il est primordial de ne pas annuler les heures de glace qui vous seront remis pour des pratiques.

JOUTE HORS-CONCOURS

Pour toute joute hors-concours tenue sur les heures de glace fournies par la Fédération de l'Est, voici ce qui s'applique :

L'équipe sera tenue de défrayer les frais d'arbitrage, avertir le responsable de l'aréna 48hres à l'avance pour lui confirmer qu'il y aura une joute hors-concours au lieu d'une pratique. Communiquer avec l'arbitre en chef pour les officiels et aviser son directeur de catégorie. À noter : aucune heure de pratique supplémentaire ne sera remis pour remplacer celle de la partie hors-concours.

La partie de hockey parents/joueurs se joue exclusivement durant la période des fêtes. Toute équipe qui joue une partie de hockey parents/enfants en dehors de celle prévue en cette période des Fêtes devra défrayer le coût de la location commerciale pour l'heure de pratique, selon les règlements de la ville de Montréal. Notez que les parents doivent porter l'équipement complet pour jouer toujours selon le règlement de la ville de Montréal.

TOURNOIS

La direction de la Fédération de l'Est demande à ses équipes un maximum de trois (3) tournois par saison. Un tournoi pourrait nécessiter l'hébergement. Ces tournois sont aux frais des joueurs. Aucun tournoi ne sera permis après le mois de février de la saison en cours.

ÉQUIPEMENT

- Les joueurs sont personnellement responsable de l'équipement (chandails) qui leur est prêté par la Fédération de l'Est;
- Aucun nom de joueur doit apparaître sur le chandail de la Fédération de l'Est;
- Le gardien de but qui se prévaudra d'un équipement (petite catégorie) en début de saison signera un formulaire de prêt d'équipement et il remettra en fin de saison son équipement en son état original et propre ou réparer si nécessaire, au directeur de sa catégorie;
- Tout équipement commandité devient la propriété de la Fédération de l'Est;

- L'entraîneur a la responsabilité de récupérer les équipements (chandails, rondelles, bouteilles ou autres) en fin de saison et les remettre au directeur de sa catégorie;
- La Fédération de l'Est n'est pas responsable des effets personnel perdus ou volés. Si joueur se fait voler son chandail, le coût de remplacement lui sera facturé;
- Aucune équipe ne pourra jouer de partie avec un autre chandail que ceux fourni par la Fédération de l'Est;
- Un joueur qui omet de remettre les chandails ou autre à la fin de la saison se doit de le faire avant le début de la prochaine saison car il ne pourra pas participer à aucune activité sur glace et ce avec la Fédération de l'Est ou une autre organisation. Règlement de HQRM.

DISCIPLINE

- Un entraîneur-chef peut, à l'occasion, donner une joute de suspension à un joueur qui manque à un règlement de la Fédération de l'Est à condition d'en avoir préalablement discuté avec son directeur de catégorie. Pour une suspension de plus d'une joute, il doit s'adresser au comité de discipline ou au comité administratif de la Fédération de l'Est. Le comité de discipline est toujours formé de deux (2) membres de la Fédération de l'Est ainsi que du directeur de la catégorie concernée;
- Tout entraîneur qui fait jouer un joueur qui n'appartient pas à son équipe ou qui n'est pas inscrit sur la liste de réserve sera suspendu indéfiniment pour la saison en cours. Aucun appel possible;
- Tout entraîneur qui fait jouer un joueur suspendu, sera suspendu à son tour, le joueur aura une partie de plus à purger et il perd sa joute;
- Le comité de discipline se réserve le droit de majorer toute suspension imposée a un joueur par la ligue ou par un entraîneur-chef;
- Boisson et drogue : toute infraction concernant la boisson ou la drogue résultera en une **SUSPENSION IMMÉDIATE** et le cas sera transféré immédiatement au comité de discipline;
- Suspension/entraîneur : toute demande de suspension d'un entraîneur doit être soumis au comité de discipline, lequel fera l'étude du dossier qui soumettra ses recommandations.

JOUEURS AFFILIÉS

- Un joueur affilié est choisi par le directeur de la catégorie et placé dans les équipes. Aucun joueur affilié ne peut changer d'équipe lorsqu'il est enregistré comme tel en début de saison;
- Un joueur affilié peut être appelé pour un maximum de deux (2) activités consécutives, soit, une partie et une pratique, deux parties etc... Il pourra prendre part à d'autre activité avec son équipe d'affiliation seulement lorsque les autres joueurs affiliés de l'équipe auront fait leur deux (2) activités à leur tour;
- Un entraîneur peut faire appel à un joueur affilié seulement si son équipe se présente à une joute avec dix joueurs ou moins incluant le gardien de but. Il doit aviser son directeur de catégorie, qui contactera lui-même le joueur en question en s'assurant d'avoir au préalable vérifié avec son équipe d'origine si activité il y a ou pas. **AUCUN ENTRAÎNEUR** ne peut téléphoner à un joueur affilié lui-même.

ASSEMBLÉE AVEC LES PARENTS

- Les entraîneurs doivent tenir au moins une assemblée avec les parents au début de la saison pour leur communiquer leur façon de procéder pour :
- Les pratiques et les joutes;
- Les règlements dans la chambre des joueurs;
- Les tournois auxquels vous voulez participer;
- Les directives de la Fédération de l'Est au sujet des fonds d'équipes et autre;
- L'équipement (responsabilité);
- Les conflits;
- Aucun parent ne doit être dans le passage des chambres des joueurs (ils doivent attendre les joueurs dans le hall d'entrée de l'aréna);
- Les politiques et règlement de la Fédération de l'Est doivent être remis aux parents;
- Informer ceux-ci qu'aucun nom de joueur ne sera apposé sur les chandails.

CONFLIT

En cas de conflit, un joueur ou un parent doit toujours s'adresser, en premier lieu, à l'entraîneur-chef de l'équipe. De préférence lors de la prochaine pratique ou joute. De discuter avec l'entraîneur immédiatement après l'incident n'est pas nécessairement la solution idéale, quelquefois, avec un peu de recul, les événements nous paraissent sous un angle différent. Cependant, si après la rencontre le conflit persiste, le parent pourra faire appel au directeur de la catégorie et par la suite au directeur général des petites catégories (bébittes à atome) ou au vice président (même procédé pour un entraîneur, un gérant ou un assistant).

RESPONSABILITÉ DES ADULTES

Deux (2) responsables de l'équipe ou des parents doivent demeurer dans la chambre des joueurs où à proximité tant et aussi longtemps que les joueurs ne sont pas tous sortis. Ceci afin d'assurer une bonne discipline, d'éviter les actes de vandalisme, d'abus sexuel ou d'harcèlement.

PRÉVENTION

- Il est défendu de parler à un joueur seul dans la chambre des joueurs ou ailleurs;
- Être toujours deux (2) adultes avec les joueurs avant et après les joutes et pratiques;
- Ne jamais inviter un ou des joueurs à votre demeure ou ailleurs;
- Ne jamais prendre de douche avec les joueurs;
- Tous les bénévoles de la Fédération de l'Est doivent remplir une formule de vérification de dossier de police (nouveaux entraîneurs).

ABSENCE

Si un joueur ne peut pas participer à une joute ou à une pratique cédulées (maladie ou autre), il doit avertir son entraîneur le plus tôt possible.

HYGIÈNE

Bien que la douche après une partie soit souhaitable, ELLE N'EST PAS OBLIGATOIRE dans les équipes A, B et C.

COTISATION ANNUELLE

- La cotisation devra être payée en totalité lors de l'inscription;
- Aucun remboursement ne sera fait après le 30 septembre de la saison en cours;
- Le remboursement de la cotisation avant le 30 septembre est le montant annuel des frais de la catégorie moins 50.00\$ pour les frais d'administration et le temps de glace utilisé;
- Des frais de 20.00\$ seront appliqués si un chèque est reçu N.S.F. et le montant restant devra être payé en argent comptant.

FONDS D'ÉQUIPE

Bien qu'un fond d'équipe RAISONNABLE soit acceptable, les directives suivantes devront être suivies sans faute :

- Les argents ne doivent pas être perçus auprès des parents;
- Les joueurs ne devront pas vendre ou faire du porte à porte pour des billets de loterie (gratteux etc...) des gâteaux, des beignes, chocolats ou autre;
- Nous suggérons que les fonds de l'équipe proviennent de commanditaires, de l'organisation d'un lave O thon, de la cueillette de bouteilles etc... et qu'ils soient gérés par un comité de parent, dont les entraîneurs, chef ou adjoint ne feront pas partie;
- À la fin de la saison, un bilan financier devra être remis à tous les parents de l'équipe ainsi qu'au directeur de la catégorie;
- LA FÉDÉRATION DE L'EST NE SE REND PAS RESPONSABLE DES DÉFICITS FINANCIER DES FONDS D'ÉQUIPES CAUSÉS PAR DES IMPRÉVUS.

COMMANDITAIRES

La Fédération de l'Est a un budget très limité pour acheter des équipements neufs (chandails, bas etc...). Nous encourageons les entraîneurs, bénévoles et parents à approcher des commanditaires potentiels afin d'obtenir leur généreuse contribution. Une lettre d'introduction peut vous être remise à cet effet. Une lettre de remerciement ainsi qu'un reçu seront remis à tous les commanditaires. POUR LA COMMANDITE D'UN ENSEMBLE DE CHANDAIL, NOUS DEMANDONS UNE COMMANDITE D'UN MINIMUM DE 600.00\$ DE LA PART DU COMMANDITAIRE. LA FÉDÉRATION DE L'EST DÉBOURSE LE SURPLUS À PAYER. LE NOM DU COMMANDITAIRE SERA APOSÉ AU DOS DU CHANDAIL.

UTILISATION DU SIGLE DE LA FÉDÉRATION DE L'EST

Il est strictement défendu de produire ou de faire reproduire des casquettes, coupe-vent, chandails, trophées, épinglettes ou autres articles avec le sigle de la Fédération de l'Est sans le consentement du conseil d'administration, ceci afin de protéger l'image de la Fédération de l'Est.

ASSURANCE ACCIDENT HOCKEY QUÉBEC : FACTURE D'AMBULANCE OU AUTRES

- Les parents doivent en premier lieu soumettre la facture à leur assureur personnel;
- Le résiduel est ensuite soumis à Hockey Québec assurance pour le remboursement;
- Si le parent ne possède pas d'assurances collectives, il doit compléter et soumettre le formulaire d'assurance directement à l'assureur;
- Toutes les informations et signatures doivent apparaître.



LA FÉDÉRATION DE HOCKEY MINEUR DE L'EST EST UNE ASSOCIATION DE HOCKEY QUI EXISTE GRÂCE À VOUS TOUS, JOUEURS, PARENTS ET BÉNÉVOLES. VOUS ÊTES LES CLÉS QUI NOUS OUVRE LES PORTES DE LA RÉUSSITE, ET CE, ANNÉE APRÈS ANNÉE. NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE CONFIANCE ET NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUS ET À TOUTES UNE EXCELLENTE SAISON DE HOCKEY.

RÉVISÉ SEPTEMBRE 2010